

SENIORS FEMININES DIVISION 1 TERRITORIALE 2023/2024

Article 1 : le championnat Division 1 territorial est doté du challenge départemental.
Se reporter au règlement général des Epreuves Départementales pour le mode d'attribution

Article 2 : Seuls sont qualifiés les joueuses seniors, les joueuses nées en 2006 et toute joueuse autorisée par le Comité du Bas-Rhin, régulièrement licenciée pour le club à la date du match.

Sanction : Match perdu par pénalité

Article 3 : CMCD

DIVISION 1 TERRITORIALE FEMININES 2023-2024				
Division	Sportive		Arbitrage	Technicien
	Nbre d'équipes de jeunes		Arbitres - JA	Juge Arbitre Jeune nés en 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011
Division 1	1	Aucune obligation pour les équipes réserves pour les équipes réserves Sont comptabilisés les -18, -15,-13 et -11	1 qui arbitre 11 matchs pour toute équipe engagée	1 JAJ qui arbitre 5 matchs pour les équipes de jeunes Accompagnateur d'équipe ou +
1 - 5 matchs minimum sont demandés aux arbitres en formation, masculins et féminines 2 - Les techniciens peuvent être en formation l'année en cours, masculins et féminines				

Article 4 : Formule

Poule unique de 12 équipes. Durée des matchs : 2 x 30 minutes

L'équipe se classant à la première place est déclarée Champion du Bas-Rhin et, est qualifiée pour la finale Inter départementale 67-68

Article 5 : Accession

L'équipe classée première accède à la Prénationale, sauf si elle est barrée par une autre équipe du club.

Article 6 : Relégation

Les équipes classées aux 11^e et 12^e rangs sont automatiquement reléguées en en Division 2 Territoriale

Article 7 :

Par ailleurs, en fonction des accessions et relégations dans les divisions supérieures, des montées ou des descentes supplémentaires peuvent être prononcées

Article 8 :

Il est rappelé aux clubs recevant les modalités du de l'article du paragraphe 5 du Règlement Générales des Epreuves Départementales.

Disposition particulière pour les équipes 3

L'Equipe 3 d'un club ne pourra évoluer dans un Championnat Régional qu'à la condition :

- Que l'équipe de référence évolue en LFH ou D2F
- Que l'équipe réserve n'évolue pas déjà dans la division d'accession

Si l'Equipe de référence redescend en Nationale 1 Féminine :

- L'équipe 3 est automatiquement rétrogradée en Championnat Départemental quel que soit son niveau d'évolution

Si l'Equipe Réserve est rétrogradée en Prénationale Féminine :

L'équipe 3 est automatiquement rétrogradée en Championnat Départemental